

**COMMUNE DE BON-ENCONTRE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du VENDREDI 10 JUILLET 2020 à 18 h 30**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 10 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 3 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Étaient présents :** Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, Mr MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, Mme DELESCLUSE Pauline, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe.

**Était représenté :**

- Monsieur DEGUIN Gérard pouvoir à Monsieur BIELLE-BIARREY Laurent.
- Monsieur COUDERC Patrick pouvoir à Monsieur GALABERT Vivian.

**Absent :**

- Monsieur MESTRE Didier.

Madame Pierrette VILLA a été désignée secrétaire de séance.

**2020.42 – OBJET : COMITE DES ŒUVRES SOCIALES – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.**

**Monsieur Marcel VINDIS ne prend pas part au vote.**

**VOTE : Pour : 25 Abstentions : 2 (Mme BARRAULT, M. VIDAL).**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de son action sociale en faveur des personnels de la fonction publique, les communes ont la possibilité de confier la gestion de leurs prestations à des associations à but non lucratif (Loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001). A cet effet, la Commune de Bon-Encontre est affiliée au Comité des Œuvres Sociales des Fonctionnaires Territoriaux de l'Agglomération Agenaise.

Cette association a pour objet de promouvoir, en faveur de ses membres, toute action sociale et notamment l'aide aux adhérents et à leur famille à l'occasion d'événements particuliers.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration, qui comprend :

- A titre consultatif :

- 2 représentants des Conseils Municipaux des collectivités d'au moins 300 adhérents
  - 1 représentant de ces mêmes conseils pour chacune des autres collectivités de moins de 300 adhérents.
- A titre délibératif :
    - Les agents adhérents de chaque collectivité locale
    - Les retraités

Madame Le Maire propose de désigner un représentant de la Commune de Bon-Encontre siégeant au Comité des Œuvres Sociales des Fonctionnaires Territoriaux de l'Agglomération Agenaise, à savoir la personne ci-après :

- Véronique ALBERTI-DEFFIS.

Je vous remercie,

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Par 25 voix Pour et 2 Abstentions**

**DECIDE** de désigner la représentante ci-dessous au Comité des Œuvres Sociales des Fonctionnaires Territoriaux de l'Agglomération Agenaise :

- Véronique ALBERTI-DEFFIS

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois  
à compter des formalités de publication et de transmission  
en Préfecture.  
Affichage le 17 juillet 2020

Pour copie conforme

Madame Le Maire

**Laurence LAM**

